
**DEMANDE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ADMISSION dans
un établissement public**

pour les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou **instruits** dans la famille

**Cette demande doit être adressée à l'établissement public sollicité.
Une copie doit parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
par courriel à l'adresse suivante : ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr**

Cadre à renseigner par les responsables légaux de l'enfant

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

.....

Adresse* :

Téléphone :

Mél :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Scolarité 2023-2024 :

inscrit en établissement privé hors contrat (préciser le nom de l'établissement) :

.....

instruit dans la famille

ADMISSION DEMANDÉE EN CLASSE DE :

(le résultat obtenu à l'examen ne peut être valable que pour le niveau demandé)

Date, signature du responsable légal de l'élève :

.....

Conformément à la note de service ministérielle n°81-173 du 16 avril 1981, l'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études.

Cadre à renseigner par le chef d'établissement

EXAMEN passé le (date).....à (établissement).....		
RÉSULTATS obtenus pour l'admission en classe de :.....		
matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
Français		
Mathématiques		
...		
...		
RÉSULTAT : l'élève mentionné ci-dessus est <input type="checkbox"/> admis(e) <input type="checkbox"/> refusé(e)	à, le..... Le chef d'établissement, président du Jury (nom, prénom, signature et cachet)	

L'établissement notifie dans les meilleurs délais les résultats de l'examen aux représentants légaux de l'enfant.

Un exemplaire est conservé par l'établissement.

En cas réussite à l'examen en vue d'une admission en classe de 2nde générale et technologique ou de 1^{re}e technologique, les représentants légaux font parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (ce.instructionadomicile@ac-aix-marseille.fr) la demande d'affectation incluant :

- le dossier complet de fin de troisième ou de fin de 2nde générale ;
- la copie des résultats de l'examen d'admission en établissement public ;
- un justificatif de domicile ;

Le dossier est à faire parvenir à la DSDEN AVANT LE 07 MAI 2024.